

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

Programme de soutien aux activités



Le présent programme de soutien aux activités a été adopté à la séance du conseil qui s'est tenue le 7 mars 2023 (C-2023-0220)

Édition

Le programme de soutien aux activités est une publication de la Ville de Trois-Rivières

Réalisation

Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire, Ville de Trois-Rivières

Ville de Trois-Rivières
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 311 ou 819 374-2002
Télécopieur : 819 374-4374
v3r.net

Table des matières

Orientation du programme.....	1
Mise en contexte	1
Objectifs du programme	2
Critères d'admissibilité du programme.....	2
Critères d'exclusions du programme	2
Analyse de la demande	3
Types de demandes admissibles au programme.....	3
ANNEXE 1	7

Orientation du programme

Définir le soutien aux activités en adéquation avec la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières et les autres programmes qui en découlent (Grands événements, Festivités familiales, etc.). Également, favoriser la réalisation d'événements sur le territoire de la ville de Trois-Rivières ayant un impact positif sur la communauté.

Mise en contexte

Ce programme vise à supporter les organisatrices et organisateurs dans la mise en place de leurs activités :

- Orienter les promoteurs vers le/les meilleurs sites pour tenir leur événement;
- Gestion rigoureuse de l'inventaire (acquisition, réparation, renouvellement);
- Responsabilités légales et administratives des organisations;
- Traitement des demandes particulières ponctuelles;
- Collaboration avec la Direction des travaux publics pour le transport du matériel de la Ville;
- Accompagner les organisateurs en délivrant les autorisations nécessaires :
 - Utilisation de l'espace public;
 - Pavoisement;
 - Consommation d'alcool;
 - Prolongement des heures d'utilisation;
 - Autorisation de tournage et vol de drone;
 - Utilisation de la voie publique et signaleurs de rue;
 - Etc.
- Assurer les liens entre les autres directions de la Ville :
 - Police;
 - Sécurité incendie et civile ;
 - Génie;
 - Gestion des eaux et immeubles;
 - Travaux publics;
 - Communications;
 - Etc.

Objectifs du programme

- Offrir un soutien aux organismes et partenaires admissibles en fonction des catégories d'envergure de l'événement et des participantes et participants auquel il s'adresse;
- Encadrer l'utilisation du matériel et des services de la Ville en accompagnant les organismes et partenaires admissibles dans l'évaluation de leurs besoins réels et dans un souci d'équité;
- Rendre disponible une gamme de matériel et de services aux organismes et partenaires admissibles.

Critères d'admissibilité du programme

- Être un organisme admis en vertu de la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville de Trois-Rivières en vigueur et remplir les conditions pour la conserver;
- Ou être une corporation paramunicipale, une institution scolaire (publique ou privée) ou un organisme public ou parapublic ou tout autre organisme dont la mission, les objectifs et les actions s'inscrivent dans les orientations de la Ville.

Le simple fait qu'un organisme réponde à tous les critères ne garantit aucunement une réponse favorable à une demande de soutien. Selon les quantités en inventaire et les disponibilités, le matériel et les services requis par chaque organisme ayant déposé une demande recevable, sera analysé par la ou le responsable du programme.

Critères d'exclusions du programme

- Événement privé;
- Événement politique ou religieux;
- Manifestation;
- Aucun service de soutien ne sera fourni si l'événement a lieu à l'extérieur de la ville.

Analyse de la demande

Voici les différentes exigences attendues pour les organismes et partenaires admissibles qui répondent à tous les critères d'admissibilité du programme :

Conditions et obligations

1. Le matériel prêté doit être utilisé pour une vocation événementielle de courte durée.
2. L'organisme ou partenaire admissible s'engage à :
 - Déposer le formulaire de demande du Programme de soutien aux activités au plus tard 21 jours avant l'événement;
 - Respecter les consignes émises;
 - Nommer une personne responsable du comité organisateur comme référence pour les demandes et suivis concernant le soutien aux activités. Elle sera en lien avec la ou le responsable désigné de la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire;
 - Rembourser à la Ville le matériel perdu, volé ou endommagé, selon le Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de la vie communautaire en vigueur;
 - S'engager à indiquer clairement la collaboration de la Ville, dans toutes les activités de communication, les publications, les annonces publicitaires et les communiqués en respectant les normes graphiques pour les publications écrites (voir [Guide-de-marque_2022.pdf \(v3r.net\)](#));
 - Ne pas louer ou prêter le matériel emprunté à un tiers.

Gestion des demandes particulières

- Le service de soutien peut être différent en fonction d'une convention signée avec la Ville;
- Les demandes particulières ponctuelles sont traitées et approuvées par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Types de demandes admissibles au programme

Catégorie A – Événement à fort rayonnement

Type d'événement :

- Organisme bénéficiant du Programme de soutien aux grands événements;

- Organisme bénéficiant du Programme des festivités familiales dans la catégorie Fête familiale d'envergure ou volet supplémentaire
- Événement à fort rayonnement autorisé par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Achalandage ciblé : plus de 1000 personnes

Services offerts :

- Accès à tout l'inventaire (avec restrictions de quantité pour certains équipements);
- Accès aux services de soutien (voir annexe 1);
- Transport du matériel de la Ville inclus.

Catégorie B – Événement à rayonnement de quartier/local

Type d'événement :

- Activités ou événements organisés par des organismes admis ou des corporations paramunicipales s'adressant à toute la population;
- Organisme bénéficiant du Programme des festivités familiales dans la catégorie Fête de quartier;
- Organisme bénéficiant du Programme de soutien des organismes jeunesse par adhésion;
- Événement soutenu par le Fonds de Tourisme sportif géré par Innovation et développement économique Trois-Rivières (IDÉTR)
- Événement à rayonnement de quartier / local

Achalandage ciblé : plus de 500 personnes

Services offerts :

- Accès à tout l'inventaire (avec restrictions de quantité pour les équipements suivants rallonges électrique, abris soleil, barrières anti-émeute, tables à pique-nique, tables et chaises);
- Accès aux services de soutien (voir annexe 1);
- Transport du matériel de la Ville inclus.

Catégorie C – Activité à rayonnement – Voisinage

Type d'événement :

- Organisme bénéficiant du Programme des festivités familiales dans la catégorie Fête de voisinage;
- Activité réalisée par un organisme admis s'adressant à l'ensemble de la population.
- Activité à rayonnement de voisinage autorisé par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Achalandage ciblé : plus de 100 personnes

Services offerts :

- Accès à tout l'inventaire (avec restrictions de quantité pour les équipements suivants rallonges électrique, abris soleil, barrières anti-émeute, tables à pique-nique, tables et chaises);
- Accès aux services de soutien suivants (voir annexe 1) :
 - Électricité;
 - Signalisation et utilisation de la voie publique.
- Transport du matériel de la Ville inclus.

Catégorie D – Activité à rayonnement restreint

Type d'événement :

- Activité réalisée par un organisme admis s'adressant uniquement à leur propre clientèle ou leurs membres;
- Activité à rayonnement restreint autorisé par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Services offerts :

- Accès à tout l'inventaire (avec restrictions de quantité pour les équipements suivants rallonges électrique, abris soleil, barrières anti-émeute, tables à pique-nique, tables et chaises);
- Accès aux services de soutien suivants (voir annexe 1) :
 - Installation d'un panneau électrique par année;
- Transport du matériel de la Ville, limite d'une livraison par année, par organisme.

Catégorie E – Autres événements

Type d'événement :

- Activité de financement et marche;
- Activité organisée par une institution scolaire (publique ou privée) ou un organisme public ou parapublic ou tout autre organisme dont la mission, les objectifs et les actions s'inscrivent dans les orientations de la Ville;
- Tout autre événement autorisé par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaire.

Services offerts :

- Accès à l'inventaire (avec restrictions de quantité pour les équipements suivants rallonges électrique, abris soleil, barrières anti-émeute, tables à pique-nique, tables et chaises);
- Aucun service de soutien (voir annexe 1).
- Aucun transport de matériel.

ANNEXE 1

Tableau synthèse des services de soutien *

CATÉGORIE	A	B	C	D	E
Électricité					
Branchement ou raccordement électrique	X	X	X	--	--
Prêt de panneau électrique	X	X	X	X(1)	--
Menuiserie					
Travaux pour sécuriser un équipement appartenant à la Ville	X	X	--	--	--
Plomberie					
Sortie d'eau à partir d'un bâtiment	X	X	--	--	--
Sortie d'eau à partir d'une borne fontaine	X	X	--	--	--
Branchement d'un chauffe-eau	X	X	--	--	--
Signalisation et utilisation de la voie publique					
Conception d'un plan de signalisation	X	X	X	--	--
Mobilisation et démobilitation de la signalisation	X	X	X	--	--
Fermeture de parcomètres	X	X	X	--	--
Gestion de l'eau et eau usée					
Analyse de l'eau potable	X	X	--	--	--
Identification du point de refoulement de l'eau usée	X	X	--	--	--
Transport					
Transport du matériel appartenant à la ville (lourd, léger, divers)	X	X	X	X(1)	--

- * **IMPORTANT** : Toute demande particulière ou tout service non inclus dans la catégorie de l'événement admissible au programme sera facturé en fonction du Règlement sur les tarifs exigibles en matière de culture, de loisirs et de la vie communautaire ou du Règlement sur les tarifs exigibles pour bénéficier de divers services rendus par la Direction des travaux publics, la Direction du génie ou la Direction des Technologies de l'information en vigueur.